Puiseux le Hauberger
4 rue de la Mairie
60540 Puiseux le Hauberger
03 44 74 92 92 puis.haub@wanadoo.fr

Extrait du registre des arrêtés du Maire
N°49/2026

Objet : PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Maire de la commune de Puiseux-le-Hauberger,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 2 et L. 332-23 1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du **4 septembre 2026** créant un emploi non permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de **30,79/35e**, correspondant à un emploi relevant de la catégorie hiérarchique C, et fixant les conditions de recrutement et de rémunération ;

Vu la déclaration de création d'emploi à temps non complet d'agent polyvalent d'entretien et d'animation effectuée auprès du Centre de gestion de l'Oise sous le n° **060250926000920** ;

Vu la fiche de poste correspondant aux fonctions d'ATSEM et précisant notamment les missions, les compétences attendues et les conditions d'exercice des fonctions ;

Vu le contrat de travail de droit public précédemment conclu avec **Madame DUCHASTENIER Véronique** ;

Vu l'accord de Madame DUCHASTENIER Véronique concernant le renouvellement de son engagement ;

Vu le certificat médical attestant de son aptitude à l'exercice des fonctions concernées ;

Considérant que le bon fonctionnement des services nécessite le maintien d'un agent contractuel afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité lié notamment à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis au sein des services périscolaires ;

Considérant que Madame DUCHASTENIER Véronique exerce déjà les fonctions concernées au sein de la commune ;

Considérant que le présent arrêté constitue le **renouvellement de son engagement** par la commune de Puiseux-le-Hauberger ;

Considérant que le maintien de cet agent est nécessaire au bon fonctionnement des services d'accueil, d'animation et d'accompagnement des enfants ;

Considérant qu'il convient de renouveler l'engagement de Madame DUCHASTENIER Véronique pour une nouvelle période dans les limites prévues par les dispositions de l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

Article 1 – Renouvellement de l'engagement

L'engagement de **Madame DUCHASTENIER Véronique**, née le **21 février 1962 à Saint-Maur-des-Fossés**, domiciliée **57 T Grande Rue, 60540 Puiseux-le-Hauberger**, est renouvelé en qualité d'**agent contractuel de droit public**, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Le présent renouvellement est prononcé sur le fondement de l'article **L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique**, afin de faire face à un **accroissement temporaire d'activité**.

Article 2 – Fonctions

Madame DUCHASTENIER Véronique est chargée d'exercer les fonctions d'**ATSEM**.

À ce titre, elle exerce notamment les missions suivantes :

- apporter aux enseignants une assistance pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants ;
- préparer et maintenir en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants ;
- participer à la communauté éducative ;
- participer à la surveillance et à l'animation des temps de garderie et de cantine ;
- participer aux activités nécessaires au bon fonctionnement des services périscolaires ;
- assurer toute mission relevant de ses fonctions et nécessaire au fonctionnement du service.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction des nécessités du service, dans le respect des fonctions confiées à l'agent.

Madame DUCHASTENIER Véronique est placée sous l'autorité du Maire ou de la personne ayant reçu délégation à cet effet.

Article 3 – Durée du renouvellement

Le présent renouvellement prend effet à compter du1 **septembre2026**.

Il est conclu pour une durée de **13 mois**

Il prendra fin le **8 septembre 2027**.

Le présent engagement est conclu dans les conditions et limites prévues par l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique.

Article 4 – Temps de travail

Madame DUCHASTENIER Véronique exerce ses fonctions à **temps non complet**, à raison de **30,79/35e.**

Les horaires de travail sont fixés conformément au planning établi par la collectivité et peuvent être adaptés en fonction des nécessités du service.

Article 5 – Rémunération

Madame DUCHASTENIER Véronique percevra une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'**indice brut 368 et de l'indice majoré 367**, correspondant au niveau de rémunération fixé pour l'emploi concerné.

À cette rémunération pourront s'ajouter, le cas échéant, les éléments de rémunération prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables et institués par délibération du conseil municipal.

La rémunération sera versée mensuellement après service fait.

Article 6 – Période d'essai

Le présent arrêté portant renouvellement de l'engagement de Madame DUCHASTENIER Véronique pour exercer les mêmes fonctions au sein de la même collectivité, **aucune nouvelle période d'essai n'est prévue**.

Article 7 – Congés annuels

Madame DUCHASTENIER Véronique bénéficie de congés annuels dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les congés sont accordés par l'autorité territoriale en fonction des nécessités du service.

Article 8 – Entretien professionnel

Madame DUCHASTENIER Véronique bénéficie, dans les conditions prévues par la réglementation, d'un entretien professionnel lorsque les dispositions applicables à sa situation le prévoient.

Article 9 – Droits et obligations

Madame DUCHASTENIER Véronique est soumise aux droits et obligations applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Elle est notamment tenue au respect des obligations professionnelles, de dignité, d'impartialité, d'intégrité, de probité, de neutralité, de laïcité, de secret professionnel et de discrétion professionnelle ainsi qu'à l'obligation d'obéissance hiérarchique dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Tout manquement à ces obligations pourra donner lieu à l'application du régime disciplinaire prévu par la réglementation.

Article 10 – Fin de l'engagement

Le présent engagement prendra fin de plein droit le **8 septembre 2027**, sauf disposition législative ou réglementaire contraire ou rupture anticipée dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Le contrat ne pourra être renouvelé au-delà de cette période que dans le respect des conditions et limites prévues par l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique.

Article 11 – Indemnité de fin de contrat

À l'issue du présent engagement, Madame DUCHASTENIER Véronique pourra bénéficier, lorsque les conditions légales et réglementaires sont réunies, de l'**indemnité de fin de contrat** prévue pour les agents contractuels territoriaux.

Son montant et ses conditions de versement sont déterminés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date de fin du contrat.

Article 12 – Exécution de l'arrêté

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- notifié à Madame DUCHASTENIER Véronique ;
- transmis au comptable de la collectivité ;
- transmis, le cas échéant, au Centre de gestion de l'Oise et aux services compétents ;
- inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Article 13 – Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de **deux mois à compter de sa notification** à l'intéressée.

Il peut également faire l'objet, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, d'un recours administratif.

Fait à Puiseux-le-Hauberger, 1/09/2026

Le Maire,
Bruno CALEIRO

Signature et cachet

MAIRIE DE PUISEUX-LE-HAUBERGER * 60 (Oise) *

Notification à l'agent

Je soussignée, Madame **DUCHASTENIER Véronique**, reconnais avoir reçu notification du présent arrêté et en avoir pris connaissance.

Fait à Puiseux-le-Hauberger, le 01/09/2026

Signature de l'intéressée :